



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

La fibre optique partout, pour tous

Aménagement

Numérique

Publié le 17 décembre 2019

Reading time : 3 minutes



Un réseau moderne, prêt pour les usages d'aujourd'hui et de demain.

Engagé dès 2018, le déploiement de la fibre optique est désormais achevé à l'échelle départementale, à l'exception de quelques situations techniques particulières.

Au total, plus de 330 000 prises ont été construites pour accompagner la croissance démographique et garantir un accès équitable au très haut débit, en zones urbaines, rurales et de montagne.



Pourquoi passer à la fibre dès maintenant ?

Le passage à la fibre n'est plus une option : il est devenu une nécessité.

Le réseau historique en cuivre, utilisé pour l'ADSL et la téléphonie traditionnelle, est progressivement démantelé.

Ce processus, engagé et déjà effectif dans certaines communes, va s'accélérer dans les années à venir. Anticiper le raccordement à la fibre, c'est éviter les ruptures de service, sécuriser les usages du quotidien et préparer sereinement l'avenir numérique.

La fibre, un levier d'égalité et de développement

La fibre optique n'est pas seulement une technologie. Elle est un outil d'égalité territoriale, un levier de développement économique et un facteur clé de qualité de vie.

Elle permet :

- l'accès équitable aux services publics numériques,
- le maintien et l'attractivité des territoires,
- l'innovation et la transition écologique,
- l'inclusion numérique de tous les Haut-Garonnais.

Mes démarches : accès à la fibre

Comment souscrire un abonnement ?

Il faut d'abord tester son éligibilité sur www.fibre31.fr

Une fois éligible, choisir un **Fournisseur d'Accès Internet (FAI)**, présent sur notre réseau, et souscrire un abonnement auprès de ce dernier.

Vous conviendrez ensuite ensemble d'un **rendez-vous pour le raccordement**. Tout nouvel abonnement donnera lieu à un raccordement dans un délai de 8 semaines.

Je rencontre une difficulté pour souscrire un abonnement, que dois-je faire ?

Le site fibre31.fr dispose d'un **module de contact** qui permet d'ouvrir un ticket incident sur le **guichet usagers** pour les problèmes de référencement, de raccordement ou de coupure réseau.

Pour toutes les questions liées à votre abonnement, vous devez contacter votre fournisseur d'accès.

Je n'ai pas d'opérateur

Il suffit de souscrire un contrat auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet afin de bénéficier des services proposés.

J'ai un opérateur

Il suffit de contacter le fournisseur d'accès internet et lui indiquer que votre commune vient de bénéficier d'une Montée en Débit DSL. Il pourra « mettre à jour » votre abonnement et vous permettre de bénéficier du meilleur débit disponible, à coût constant pour des prestations identiques.

Ma commune bénéficie d'une montée en débit

La Radio 4G Fixe fournit un accès à internet par des ondes radio. Elle implique la couverture du territoire concerné par des antennes, tout comme les réseaux mobiles et la télévision hertzienne, mais sur des bandes de fréquences dédiées à cet usage. Afin de permettre la meilleure couverture et le plus grand débit, les antennes relais doivent être implantées sur des points hauts (église, château d'eau, pylône, ...), sans éloignement excessif des zones concernées.

Cette technologie nécessite l'installation d'une antenne de réception dédiée sur le toit des habitations et de box-internet compatibles pour recevoir le signal.

En Haute-Garonne, **les frais d'installation et de maintenance de l'antenne pour le particulier sont entièrement à la charge de Haute-Garonne Numérique**. Les usagers doivent souscrire un contrat auprès de l'un des Fournisseurs d'Accès suivants qui sera chargé de **vérifier votre éligibilité**.

- Alsatis 09 70 247 247 (appel non surtaxé) ou sur www.alsatis.com
- Nordnet 3420 (appel non surtaxé) ou sur www.nordnet.com
- Ozone 09 73 01 1000 (appel non surtaxé) ou sur www.ozone.net

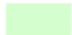
Fin 2018, la quasi-totalité des accès dont le débit est inférieur à 4 Mbps bénéficie d'une amélioration significative (de 4 à 30 Mbps) par le développement de solutions intermédiaires cuivre et hertzienne. Cette première phase de déploiement a permis de couvrir plus de 215 000 prises :

- 64 % par la solution fibre optique,
- 8 % par la montée en débit filaire sur le DSL

- 10 % par la montée en débit radio via la 4G fixe.

Légende

Construction du réseau de fibre optique

-  Zone ouverte à la commercialisation
-  Zone en période préparatoire à l'ouverture commerciale